

J'ai devant moi des chiffres concernant l'argent dépensé pour construire l'aéroport de Mirabel. Le coût du projet approuvé à l'origine devait s'établir à \$212,247,000. Le coût final s'est établi à \$371,276,000. Il y a donc eu un dépassement de coût de 159 millions de dollars, soit de 74 p. 100. Voilà la façon dont le gouvernement dépense les deniers publics.

La population de ma circonscription, à l'instar de celle de l'ouest du Canada en général, est extrêmement préoccupée par les dépenses excessives de la grosse bureaucratie d'Ottawa. Voilà qui m'amène d'ailleurs à un autre problème. On peut toujours accuser quelqu'un de prodigalité, mais il faut aussi au moins pouvoir étayer ses accusations. Comment pouvons-nous nous en sortir? L'un des plus gros problèmes auxquels doit faire face aujourd'hui le Canada est le fait que nos produits ne sont plus concurrentiels sur les marchés internationaux à cause de la politique socialisante du premier ministre du Canada.

● (1700)

Un député d'en face rit. Je voudrais vous lire ce qu'écrivait le premier ministre en 1961 dans un ouvrage intitulé *Practice and Theory of Federalism*.

Si tous les électeurs canadiens pouvaient tout à coup être miraculeusement convertis au socialisme, il deviendrait inutile de discuter de stratégie. Le socialisme serait réalisé avec ou sans fédéralisme et des gouvernements socialistes s'établiraient à tous les paliers de gouvernement, indépendamment de la constitution en vigueur.

Le premier ministre du Canada . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Puisque le député a terminé sa phrase, je voudrais lui faire remarquer qu'il est maintenant 5 heures et que je lui accorderai la parole à nouveau à 8 heures, quand la Chambre reprendra le débat sur le bill C-30.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents), les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre consent-elle unanimement à ce que la motion n° 1 inscrite au *Feuilleton* au nom du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) soit reportée?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Cette motion a été inscrite au *Feuilleton* le 14 avril à titre

Vente de réacteurs Candu

d'avis de motion portant production de documents. Elle a été reportée à l'ordre du jour le 4 juin. Si le député était sérieux, il accepterait le débat. J'avise donc la Chambre de mon intention de soulever la question la prochaine fois qu'elle sera à l'ordre du jour.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Présidence doit-elle déduire de ce que le député vient de dire qu'il ne refuse pas de consentir aujourd'hui à ce que la motion soit reportée?

M. Herbert: Je formule mon objection maintenant, ce qui signifie que le consentement unanime sera nécessaire la prochaine fois que la motion sera à l'ordre du jour.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): C'est entendu. Nous avons ensuite la motion n° 19 inscrite au nom du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon). La Chambre consent-elle unanimement à ce que la motion soit reportée?

Des voix: D'accord.

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, notes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement et de hauts fonctionnaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, au cours des mois de juin, juillet, août et septembre 1979, au sujet des négociations de vente du réacteur CANDU par l'EACL ou toute société privée agissant avec l'autorisation de cette dernière ou à sa connaissance.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement. La motion a été reportée hier. Il s'agit de la reprise d'une motion identique que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* le 8 novembre 1979, au cours de la dernière législature. Elle faisait suite à une plainte d'un de mes électeurs qui travaille pour le compte d'une société d'exportation s'occupant notamment de réacteurs nucléaires, d'équipement nucléaire et de matériel connexe.

Mon commettant déplorait qu'au cours de la période sur laquelle cette motion porte, le gouvernement d'alors soit directement intervenu dans les affaires de l'Énergie atomique du Canada Ltée pour entraver les communications entre des sociétés privées cherchant à développer leurs ventes et des acheteurs du gouvernement.

En me reportant au mandat de l'EACL, je constate que ces objectifs sont entre autres:

... Participer à la création d'une industrie nucléaire canadienne rentable, en mettant au point et en commercialisant des centrales nucléaires, des composants, des matériaux, de l'équipement, des techniques, des isotopes à usage médical et industriel, des irradiateurs et d'autres produits semblables.

Ses objectifs consistent également à:

... Assurer une production suffisante d'eau lourde pour alimenter les réacteurs CANDU installés au Canada et à l'étranger.